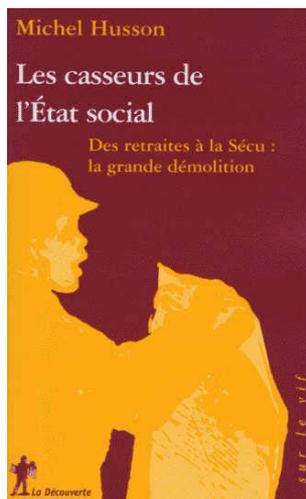




Economiste, chef du groupe emploi de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales). Vient de publier *Les casseurs de l'Etat social* aux Editions La Découverte.  
<http://hussonet.free.fr>



### **1) Quel est le coût du chômage pour la société française?**

Cette question est un bon point de départ car rien ne serait plus grave que de considérer le chômage comme faisant partie des faux frais de la « modernité ». En réalité, le chômage coûte énormément à la société, et cela va bien au-delà du coût monétaire direct : aux indemnités payées par l'Unedic et aux allocations de solidarité versées par les pouvoirs publics (22 milliards d'euros en 2001), il faut en effet ajouter le manque à gagner que représente cette forme d'inactivité forcée, en particulier pour les budgets sociaux. On peut évaluer ce coût à partir du chiffre moyen de 10000 euros de cotisations par an et par salarié. Autrement dit, deux millions d'emplois rapporteraient 20 milliards d'euros. Ce calcul n'est pas que virtuel, et la reprise de l'emploi entre 1997 et 2001 a en grande partie effacé le déficit de la Sécurité sociale, qui est réapparu aussitôt que les créations d'emplois se sont à nouveau tarées.

Enfin, le coût social du chômage échappe évidemment à une évaluation monétaire et, en un certain sens, doit y échapper, tout simplement parce que la souffrance sociale qu'il représente n'a pas de prix. En outre, les effets du chômage frappent indirectement des couches très larges de salariés : à travers leur propre trajectoire et celle des membres de leur famille ; à travers les perspectives offertes à leurs enfants ; et aussi à travers le durcissement des conditions de travail qui leur sont imposées par des employeurs qui profitent du rapport de forces que crée le chômage en leur faveur. Le chômage corrode ainsi l'ensemble du monde du travail.

### **2) Le libéralisme, qui considère l'emploi comme une variable d'ajustement, porte-t-il une part de responsabilité dans le maintien d'un niveau élevé de chômage ?**

Le retour au plein emploi n'est pas vraiment l'objectif des politiques libérales. Ce n'est pas un procès d'intention que de l'affirmer, car il existe une théorie, dite du chômage d'équilibre, qui explique cela de manière très claire. L'idée est la suivante : il existe un taux de chômage d'équilibre en dessous duquel il n'est pas possible de descendre sous peine de déclencher l'inflation. Celle-ci a des effets négatifs sur la croissance, ce qui fait baisser l'emploi, et le taux de chômage est ainsi ramené à son niveau d'équilibre qu'on appelle aussi NAIRU, ce qui veut dire « taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation ».

Toute baisse du taux de chômage améliore effectivement le rapport de forces entre salariés et employeurs et autorise une progression plus rapide du salaire. Tout le monde est d'accord là-dessus : la théorie dominante parle de « courbe de Phillips » et les marxistes y retrouvent la description moderne de l'« armée industrielle de réserve ». C'est sur l'épouvantail de l'inflation que les avis divergent : pour les libéraux, la meilleure tenue des salaires provoque de l'inflation, et celle-ci fait baisser la compétitivité et la demande. Mais cela n'est vrai que si l'on tient pour intangible le partage de la valeur ajoutée. Il y a un autre enchaînement possible où la hausse des salaires a pour contrepartie la baisse des revenus financiers distribués par les entreprises. La consommation des salariés relance alors la demande et l'emploi augmente, déplaçant ainsi le taux de chômage « d'équilibre ». Ce dernier pourrait donc aussi bien s'appeler « taux de chômage ne modifiant pas la répartition des richesses ».

Ce rôle du chômage comme instrument assurant le statu quo en matière de répartition est bien systématisé dans les politiques européennes. Il y a d'abord une phobie de l'inflation, incarnée dans les fonctions imparties à la Banque Centrale Européenne, et que l'on peut résumer ainsi : un taux de chômage à 10 % est moins grave qu'une inflation à 3 %. L'Irlande a ainsi été sévèrement critiquée pour son inflation à 4 % alors même qu'elle avait ramené son taux de chômage à 4 %. Quant à la « Stratégie européenne pour l'emploi », elle ne fixe aucun objectif concernant le taux de chômage mais prend comme cible le taux d'emploi, qui compare le nombre d'emplois à la population active potentielle et non à la population active déclarée. Créer des emplois d'accord, mais à condition que ces créations ne poussent pas les salaires à la hausse : d'où l'importance de créer de nouveaux candidats à l'emploi en même temps que les emplois, et le rôle privilégié impartie aux formes d'emplois précaires, sous prétexte de « flexibilité ».

### **3) Un certain discours veut que les mesures d'exonération de cotisations sociales, notamment sur les bas salaires, aient un impact positif dans la lutte contre le chômage. Qu'en est-il réellement?**

Pour la théorie libérale, le travail est une marchandise comme les autres, avec une offre et une demande. Le chômage ne peut donc n'avoir qu'une seule explication, c'est que le travail est trop cher. Par conséquent, le seul moyen de faire reculer le chômage est la baisse du coût du travail. Or, cette théorie est fautive.

La manière « savante » part du constat que ses partisans n'ont jamais pu l'établir de manière satisfaisante, sérieusement documentée, que ce soit en France au cours du temps, ou en comparaison internationale. Pendant la dernière campagne électorale, Raffarin a explicitement fait référence à une étude de l'INSEE démontrant que « ça marche ». Mais cette étude est très contestable et a reçu une volée de bois vert à sa sortie.

Il y a d'ailleurs une manière plus concrète, presque expérimentale, de mesurer l'inanité de la théorie dominante, c'est de raisonner sur la récente période d'« embellie » économique. Entre 1996 et 2001, ce sont 2,035 millions d'emplois qui ont été créés, dont 1,835 dans le secteur privé hors agriculture. Il s'agit là d'un record absolu dans l'histoire économique de notre pays. Or, les libéraux qui repartent aujourd'hui à l'offensive contre les 35 heures ne cessent de dire que cette période a été catastrophique, en raison de l'augmentation du coût salarial qu'elle a entraîné et que Baverez, évalué à 17 % dans son livre calamiteux, *La France qui tombe*. C'est en raison de cette hausse du coût salarial que les experts patronaux se croient autorisés à affirmer que les 35 heures n'ont pas créé un seul emploi. Ils oublient de prendre en compte les gains de productivité mais admettons un instant que cette hausse du coût salarial a annulé l'effet sur l'emploi. Mais les libéraux sont alors dans une impasse logique, car ils ne peuvent en même temps expliquer par une baisse du coût salarial le surcroît de créations d'emplois : celles-ci restent donc un mystère opaque pour la supposée théorie. L'économie concrète

fonctionne donc à l'inverse de la théorie libérale : il suffit d'une petite relance salariale pour obtenir une croissance un peu plus régulière, et créer des millions d'emplois. Jamais les dogmes qui inspirent la politique économique n'auront aussi nettement tourné le dos aux évolutions réellement existantes.

**4) Dans le même ordre d'idées, le MEDEF argue que les prestations sociales ont "un effet désincitatif sur l'emploi"...**

Il n'y a pas que le patronat et c'est la face noire, la plus dure, de la théorie libérale du chômage. C'est la notion de « trappe » qui revient à dire qu'une bonne partie des chômeurs sont des chômeurs volontaires. Ils s'installent dans leur situation de chômeur, parce que le fait de prendre un emploi ne leur rapporterait pas un revenu nettement supérieur à celui que leur garantissent les allocations et les prestations.

Ce discours est faux, mais surtout inquiétant, car il indique le degré de régression sociale auquel on se trouve confronté. Le Smic net est compris entre 859 et 957 euros par mois, en fonction des horaires pratiqués, alors que le RMI est de 411 euros pour une personne seule. La différence entre les deux est largement suffisante pour inciter à prendre un emploi. On ne peut arriver à la conclusion inverse que si l'on prend pour norme, non pas le Smic mais le demi-Smic, référence que l'on retrouve par exemple dans le nouveau dispositif de RMA. Le projet social sous-jacent est bien de stabiliser un sous-prolétariat travaillant au-dessous du Smic. Ce n'est d'ailleurs pas qu'un projet : un des phénomènes les plus frappants depuis une quinzaine d'années, c'est la montée de ces travailleurs pauvres, qui ont un emploi mais dont le revenu reste inférieur au seuil de pauvreté. Une illustration frappante de cette réalité vient d'être apportée par une récente enquête de l'INSEE, qui montre qu'un SDF sur trois dispose d'un emploi.

Les politiques menées tendant à se servir du chômage pour exercer une pression considérable de larges fractions du salariat. Le discours dominant est d'ailleurs très clair : c'est au fond la générosité des indemnités qui crée le chômage. Il faut au contraire « que le travail rapporte » (*make work pay*) et comme il est hors de question d'augmenter les bas salaires, ce sont les minima sociaux qu'il faut baisser. De nombreuses mesures prises récemment s'inscrivent dans cette logique récentes.

Pourtant l'expérience des années de reprise est là aussi éclairante. En arrondissant les chiffres, il y a eu deux millions d'emplois créés et un million de chômeurs en moins, et cela sans modification significative du rapport entre le salaire moyen et les prestations. Autrement dit, ce million de personnes qui a pris un emploi l'a fait parce que l'occasion lui en a été offerte : on est presque gêné d'avoir à rappeler de telles évidences. De plus, les emplois créés entre 1996 et 2001 sont plutôt moins précaires qu'au cours des années antérieures : la thèse néo-libérale selon laquelle on ne peut plus créer que des emplois flexibles et précaires est démentie par l'observation des faits.

**5) Cycliquement, on voit resurgir une polémique sur le nombre "réel" de demandeurs d'emploi qui serait nettement inférieur aux chiffres officiels à cause des fameux "faux chômeurs". Que recouvre ce phénomène?**

Il y a un autre discours cyclique qui mérite d'être mentionné ici, c'est celui des « pénuries d'emplois ». Il réapparaît à chaque reprise. On y a avait eu droit à la fin des années quatre-vingt et cela n'a pas raté avec la reprise récente, en des termes identiques. Le patronat se met à se plaindre qu'il ne trouve pas à embaucher ; il dénonce l'inefficacité du système de formation et aussi, en filigrane, la réticence à travailler de certains chômeurs. La réalité est bien différente. Ce qui se passe en réalité, c'est que le patronat a du mal à embaucher quand il essaie de le faire aux mêmes conditions qu'avant : les candidats sont plus exigeants en matière de salaire, de statut, de reconnaissance des qualifications. Dans certains cas, ils ne sont pas immédiatement opérationnels et (horreur !) nécessiteront une période de formation sur le tas. C'est pour le patronat une redécouverte périodique, chaque fois qu'il n'est plus dans la même position de forces qu'auparavant. Tout cela contribue sans doute à expliquer la véritable explosion de l'intérim, qui permet aux yeux du patronat de conserver une certaine flexibilité ultérieure.

Quant aux « faux chômeurs », ceux que la théorie désigne comme des « chômeurs volontaires », ils ne représentent qu'une situation minoritaire comme le montre l'observation des évolutions récentes. Ce qui permet au fond d'affirmer que le chômage est très majoritairement involontaire, c'est qu'il répond très rapidement aux inflexions dans l'état du marché du travail. Le fait que le chômage n'ait reculé que d'un million, pour deux millions d'emplois créés, révèle l'existence d'un réservoir de sous-emploi, d'une frange sociale qui a renoncé à chercher un emploi mais qui revient sur le marché du travail quand celui-ci s'améliore. Plutôt que de faux chômeurs, il faut donc parler d'une couche large de « faux inactifs » où les femmes occupent une place spécifique.

Si l'on observe plus finement les trajectoires individuelles, on s'aperçoit que beaucoup de personnes prennent un emploi précaire qui, effectivement ne leur rapporte pas un supplément de revenu significatif et qui même, dans certains des cas, leur fait perdre de l'argent. Ces comportements se comprennent aisément : l'insertion sociale que procure l'emploi est un bien en soi, et le fait d'avoir un emploi même précaire est perçu comme un moyen d'accéder à un meilleur statut. C'est pourquoi les dernières mesures de baisse des indemnités (« recalculés » du dernier accord Unedic, et raccourcissement de l'ASS) ne vont pas inciter les personnes concernées à prendre un emploi. Elles vont seulement les enfoncer un peu plus dans la relégation sociale.

#### **6) La réduction du temps de travail peut-elle être un instrument de lutte contre le chômage? A quelles conditions?**

La question n'est pas de savoir s'il faut ou non réduire le temps de travail, la question est de savoir comment. Car le chômage est une forme, extrême, de réduction du temps de travail qui consiste à décréter que 9 ou 10 % de la population active sont « inemployables » et auront donc une durée du travail nulle. Bien des formes de la précarité consistent quant à elles à limiter ou à rendre aléatoire la durée du travail.

Si on prend encore un peu plus de recul, on s'aperçoit que la question fondamentale est celle de l'affectation des gains de productivité. Il y a trois moyens de les utiliser : on peut augmenter le pouvoir d'achat, réduire la durée du travail, ou encore augmenter la part du revenu national qui va aux profits. Si on raisonne à l'échelle du siècle dernier, les travaux d'histoire économique permettent de dire que la productivité horaire a été multipliée par 14, ce qui est évidemment considérable. Comment ont été utilisés ces gains de productivité ? On peut dire, pour simplifier que l'on a coupé la poire en deux : le revenu par tête a été multiplié par 7 et la durée du travail divisée presque par 2. En 2002, un salarié travaille en moyenne à mi-temps par rapport à 1900 : environ 1500 heures par an contre 2700.

La période de montée du chômage a été caractérisée par une utilisation très particulière des gains de productivité : pour simplifier, presque rien aux salariés (durée du travail bloquée entre 1982 et 1997, salaires gelés), presque tout aux profits. Et comme ce rétablissement des profits ne s'est pas traduit par un surcroît d'investissement, le bilan est très clair : les gains de productivité, dont les salariés n'ont plus vu la couleur, sont allés gonfler les revenus financiers. Ces derniers correspondent aux salaires qu'il aurait fallu verser aux salariés embauchés pour compenser la réduction du temps de travail qui aurait dû avoir lieu.

Contrairement à ce que l'on entend aujourd'hui, le passage aux 35 heures a eu les effets escomptés, si l'on prend en compte les modalités adoptées. 10 % de réduction du temps de travail pour 18 millions de salariés auraient dû conduire, en cas d'embauches proportionnelles à 1,8 million d'emplois nouveaux. Le décompte que l'on peut faire après coup est alors le suivant : 8 millions de salariés n'ont pas été concernés, qu'ils travaillent dans des entreprises de moins de 20 salariés, ou dans le public où la RTT s'est faite à affectifs constants. Reste un potentiel d'un million d'emplois. L'intensification du travail et son annualisation ont permis d'accroître la productivité instantanée dans une proportion de 5 % qui a « économisé » la moitié des créations d'emplois potentielles. Reste donc un volant de 500 000 emplois imputables au passage aux 35 heures.

Ce tableau rétrospectif permet de mettre l'accent sur les principales conditions d'une RTT effectivement créatrice d'emplois. La première est la proportionnalité des embauches : 10 % de baisse du temps de travail doivent entraîner 10 % de créations d'emplois et c'est la condition pour d'éventuelles aides publiques. La loi de Robien, votée par la droite en juin 1996, prévoyait cette règle, mais il est vrai que la RTT était facultative. Dans la loi Aubry1, 6 % de créations d'emplois ouvrent le droit aux aides, et cette condition disparaît dans la loi Aubry2. Soit dit en passant, passer de 39 à 35 heures en ne créant que 6 % d'emplois correspond à un gain de productivité horaire de 5,1 %, autrement dit à une intensification du travail, que l'on a pu effectivement observer dans ces proportions.

La réduction du temps de travail doit être généralisée et devenir une nouvelle norme, quelle que soit la taille de l'entreprise, dans le public comme dans le privé. Sinon on limite le champ des créations d'emplois et on crée d'insupportables discriminations. Dans le secteur public, cela impliquait des créations de postes. Même dans le cas de la santé, ce qui pose des problèmes, ce n'est pas le passage aux 35 heures mais le refus de créer les postes des emplois nécessaires à cette réorganisation. Quant aux PME, c'était l'occasion d'instituer un système d'aides publiques différenciées. Enfin le recours aux heures supplémentaires, à l'intérim et au travail précaire ou à temps partiel doit être découragé, par exemple par un système de surcotisation, et l'horaire maximal de travail être baissé à proportion de la durée légale.

Reste l'argument du financement. La cohérence d'un tel projet repose sur l'idée suivante : si le chômage a pour cause le déplacement du partage de la valeur ajoutée au détriment des salariés, alors on ne peut le faire reculer en conservant le partage actuel. Une RTT créatrice d'emplois est payée par la baisse des revenus financiers. Voilà au fond pourquoi ce projet suscite une telle levée de boucliers. Les lois intangibles de l'économie ont bon dos, car ce qui est en jeu, ce sont des intérêts sociaux contradictoires et difficilement conciliables : entre la rente et le chômage, la société doit choisir. La remontée du chômage nous place à nouveau devant ce choix.